

# Il construisait toujours dans l'esprit du temps

**ARCHITECTURE** L'architecte neuevillois Alain-G Tschumi vient de célébrer son 90e anniversaire. Retour sur les traces qu'il a laissées en ville de Bienne et ailleurs.

PAR ANDRZEJ RULKA\*

Les bâtiments d'Alain-G. Tschumi marquent le paysage architectural de la ville de Bienne et des environs. Ils témoignent de l'évolution constante de leur créateur et reflètent l'esprit des différentes époques où ils sont nés. Alain-G. Tschumi, qui vit aujourd'hui à La Neuveville, vient de fêter son 90e anniversaire, l'occasion de rappeler l'œuvre et la personnalité de ce grand amateur d'art.

## Au-delà des barrières

Alain-G. Tschumi est né à Moutier le 8 juillet 1928 et a effectué sa scolarité à Porrentruy. Comme les études d'architecture n'étaient pas encore possibles en Suisse romande à cette époque, il a osé franchir la barrière linguistique et s'est formé à l'EPFZ, où il a obtenu son diplôme en 1952. Il ne garde de ses études à Zurich que des souvenirs positifs. Ses professeurs avaient encore une orientation très traditionnelle: concevoir un bâtiment à toit plat était alors inimaginable.

Plus que les enseignants, ce sont surtout les étudiants qui l'ont marqué, notamment Dolf Schnebli et Benedikt Huber, qui deviendront des ar-

chitectes réputés. Alain-G. Tschumi développa également sa créativité lors de ses voyages d'études à l'étranger, par exemple lors d'un cours d'été des Congrès internationaux d'architecture moderne à Venise, et à l'occasion d'un stage dans le bureau d'architecture Petäjä et Ahola, à Helsinki. En 1955, il créa son propre bureau d'architecture à Bienne, qu'il dirigea conjointement avec Rodolphe Baumann jusqu'en 1969, puis avec Pierre Benoit entre 1980 et 2004.

## Architecture organique

Les premières réalisations d'Alain-G. Tschumi étaient fortement inspirées des idées nées de l'architecture organique, un mouvement dont les principaux représentants étaient l'Américain Frank Lloyd Wright et le Finlandais Alvar Aalto.

L'exemple le plus réussi de cette tendance architecturale est le bâtiment de la paroisse réformée de La Neuveville, réalisé en 1958. Habilement intégrée dans un terrain en légère déclivité, cette construction hexagonale séduit par ses murs extérieurs en brique rouge, partiellement crépis en blanc pour obtenir des contrastes. La configuration très vivante de la toiture procure au bâtiment une rare expressivité.

Dans les années 60, les constructions d'Alain-G. Tschumi s'inscrivent dans la mouvance du Corbusier, avec leur béton apparent et leur conception fonctionnelle typiques de l'architecture moderne qui marqua l'après-guerre. C'est dans ce contexte qu'est né par exemple le collège du pré Walker, dans le quartier biennois de Beaumont, conçu dans le cadre du bureau d'architecture Groupé 44 (en collaboration avec Carlo Galli, Otto Leuenberger et Benoit de Montmollin) et achevé en 1968. Il s'agit là d'un des rares bâtiments scolaires en terrasses réalisés en Suisse.

Les œuvres les plus connues d'Alain-G. Tschumi datent pourtant du début des années 70, sa troisième période



Les bâtiments de la HEP aux Tilleuls constituent une des œuvres majeures d'Alain Tschumi. LDD

créatrice, notamment deux grands collèges achevés à Bienne en 1975: le Centre de formation professionnelle (CFP) de la rue Wasen et l'Ecole normale (ndlr: aujourd'hui HEP-BEJUNE) dans le quartier des Tilleuls. Avec leurs structures en acier et en verre, ils illustrent tous deux la tradition architecturale épurée de l'architecte germano-américain Mies van der Rohe. Même s'il n'a jamais fait partie du cercle dit des «architectes du pied du Jura» et s'il ne se considérait pas comme un de leurs représentants, Alain-G. Tschumi prouva avec ces deux constructions qu'il appartenait bien à ce courant architectural.

## Amateur d'art

Dans les années 80, de nombreuses réalisations d'Alain-G. Tschumi affi-

chent en parallèle des éléments post-modernes et des motifs d'orientation classique. A cette époque, l'architecture amorce une approche contextuelle et s'inscrit dans de profondes réflexions sur l'aménagement urbain qui ne le laissèrent pas indifférent. C'est aussi une période créatrice où l'on utilise davantage la brique silico-calcaire comme matériau de façade. C'est à cette époque que remontent, par exemple, les homes médicalisés de Longeau et de La Neuveville, le collège Thurmann, à Porrentruy, ou encore, déjà au début des années 90, la salle de gymnastique de l'école professionnelle.

En 1980, Alain-G. Tschumi fut nommé professeur ordinaire d'architecture et de construction à l'EPFL, où il enseigna jusqu'en 1993, année de sa

retraite. Il se montra également très actif au niveau associatif. Ainsi, entre 1976 et 1980, il devint président central de la Fédération des architectes suisses. Et en 1987, il fonda avec Marie-Claude Béatrix le Forum de l'architecture Bienne.

Il fut également un passionné d'art, à titre professionnel et à titre privé. En 1975 et en 1980, il dirigea avec Maurice Ziegler l'Exposition suisse de sculpture, à Bienne. Il jugeait important d'associer des artistes plasticiens à toutes ses réalisations. L'interaction entre l'art et la construction, aujourd'hui menacée dans le canton de Berne par les mesures d'économies, a toujours été une évidence à ses yeux.

\*Andrzej Rulka est employé au Service des monuments historiques du canton de Berne



Alain Tschumi vient de fêter ses 90 ans. Il réside aujourd'hui à La Neuveville. LDD

## Baisse de la valeur de l'action réalisée

TORNOS

La réduction de la valeur nominale de 1 fr./action nominative de Tornos, décidée par l'assemblée générale en avril, est réalisée. D'une part au moyen d'une distribution aux actionnaires de 15 ct./action (sans frais pour les actionnaires et

## Pas si simple de payer rapidement son dû...

**DÉLAIS DE PAIEMENTS** La députée Moussia de Watteville s'étonnait du retard des services publics dans le règlement de leurs factures, et avait interpellé le canton. La faute à des processus complexes, a-t-il répondu.

Le canton fait-il preuve de laxisme dans le paiement de ses factures? En principe, le délai de règlement est de 30 jours, parfois même de dix jours. Or, constatait la députée Moussia de Watteville (Les Verts, Tramelan) dans une interpellation dé-

que et qui rencontrent ponctuellement des problèmes de liquidités au moment de verser les salaires. Or en 2009 déjà, rappelait l'élue, la Confédération avait transmis des recommandations de manière à ce que le délai de paiement des

sait le droit à ce sujet et si le canton avait été informé de cette recommandation en 2009.

## A l'impossible nul n'est tenu

Dans sa réponse, le gouvernement se dit pleinement conscient que «des délais de paie-

standards, mais à des mandats complexes, impliquant des décomptes de grande ampleur». Il n'est d'ailleurs pas rare que les factures envoyées remplissent un classeur fédéral!

Du coup, un contrôle détaillé et approfondi s'impose, si bien

Mais pour que ce délai puisse être respecté, encore faut-il que les mandataires établissent leurs factures rapidement et de manière complète – «ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas». S'agissant des prescriptions lé-